

RÈGLEMENT GÉNÉRAL YARHA FESTIVAL

(25 janvier – 1^{er} février 2026)



PRÉAMBULE

Le Festival est organisé chaque année par l'Organisation Non Gouvernementale Yaounde Reviv'Art (ONG YARA).

Les films peuvent être inscrits dans l'une des catégories suivantes :

- Sélection officielle pour la Compétition ;
- Hors Compétition ;
- Films patrimoniaux ;
- Projections spéciales ;
- Films de pays hôte ;
- Grands Classiques.

Le comité de sélection est seul décisionnaire quant à la catégorie dans laquelle un film sélectionné sera projeté.

Pour proposer un film, vous devez :

- Respecter les conditions de présélection
- Remplir le formulaire d'inscription en ligne
- Télécharger votre film en ligne sur le site du festival www.yarhafestival.org (pour les courts et longs métrages) à l'adresse unique suivante : programmation@yarhafestival.org
- Si votre film est sélectionné, vous devrez respecter le règlement du YARHA.

SI VOTRE FILM EST SÉLECTIONNÉ

- Vous serez prévenu (e) avant la conférence de presse officielle.
- Le Département de la Programmation vous donnera toutes les indications en temps voulu uniquement si votre film est sélectionné.

CRITÈRES

Les longs métrages proposés à la sélection doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir été réalisés dans la période 2022- 2025 par des cinéastes africains ou étrangers.
- Ne pas avoir été diffusés sur Internet ou être sortis en DVD.
- Être en harmonie avec la police des mœurs et la réglementation sociale camerounaises.
- Comporter la limitation d'âge.
- Être de très bonne qualité technique, esthétique et artistique.

TYPE DE FILMS

Les films soumis peuvent être :

- Longs-métrages : Fiction / Documentaire / Animation
- Courts métrages : Fiction uniquement

DURÉE DES FILMS

Pour être sélectionnable, le long métrage doit avoir une durée supérieure à 60 minutes.

Le court métrage doit avoir une durée de 01 à 26 min.

DATE D'OUVERTURE DE L'INSCRIPTION

Le 10 juillet 2025 est la date d'ouverture de la candidature pour la compétition officielle du festival.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET DE RÉCEPTION

La date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2025 à minuit (il est impératif qu'à cette date, la fiche d'inscription ci-jointe ait été remplie et validée).



SUPPORTS

Quel que soit le support utilisé pour le tournage du film (mini DV, super 8, 35mm), seuls les supports suivants sont acceptés pour la présélection :

- Blu-ray Disc + 1 clé USB standard (l'envoi d'un Blu-ray doit automatiquement être accompagné d'un DVD standard)
- Téléchargement en ligne

Le film ne doit être envoyé qu'une seule fois et sur un seul support.

N.B. : Il est possible de présenter une copie de travail du film. En remplissant la fiche d'inscription vous devrez préciser s'il s'agit de la version définitive ou d'une version de travail. La présentation d'une copie de travail ne permet pas la présentation ultérieure d'une copie définitive et ne garantit pas une sélection.

SOUS-TITRAGE

Le Comité de Sélection pourra visionner un film :

- SANS sous-titres si la langue originale du film est le français ou l'anglais.
- AVEC des sous-titres en français ou en anglais pour les autres langues.

ENVOI

DCP / clé USB / Blu-ray : ils sont à envoyer directement à l'adresse de l'ONG Yaounde Reviv'Art suivante : Nkol-Eton Moto Georges, face Bliss restaurant, rue 1920 – BP : 35503 Yaoundé-Cameroun. S'ils sont envoyés par une société de transport express, les colis devront porter les mentions « Pour usage culturel seulement et Sans valeur marchande ». **Tout matériel envoyé par une société de transport express, doit impérativement avoir été acquitté de la totalité des frais de transport, et des éventuels droits de douane et taxes. Dans le cas contraire, le Festival s'octroie le droit de refuser le colis.**

Une livraison en mains propre ou par coursier est également possible (vérifier au préalable nos horaires d'ouverture)

RENOI

Les frais de transport retour, sont à la charge du producteur ou du destinataire de la copie. La facture totale (transport) doit être réglée à l'arrivée pour récupérer la copie.

Autres supports de visionnage : YARHA ne renvoie pas les différents supports reçus après visionnage (à noter toutefois qu'une récupération directe aux bureaux du Festival est possible jusqu'au 30 mai 2026).

YARHA décline toute responsabilité en cas d'erreur d'acheminement ou de dommages résultant du transport des films. Il ne peut être tenu responsable de la détérioration résultant du mauvais état initial des copies

CATÉGORIES OFFICIELLES

Le programme de la 12^{ème} édition comprend trois sections de compétition officielle :

- Longs métrages de fiction internationaux (YARHA D'OR)
- Longs métrages documentaires internationaux
- Courts métrages de fiction internationaux

EXPLOITATION DU FILM

- Tout film faisant partie de la sélection officielle peut faire l'objet d'au plus deux projections publique pendant le festival
- L'organisation d'une Avant-première ou Première de film sur invitation à Yarha est possible
- Toutefois, YARHA se réserve le droit pour la promotion et la diffusion des films sélectionnés de les projeter 02 fois après le festival lors des activités de l'ONG YARA. Un mail vous sera envoyé pour information.

PROMOTION DES FILMS

Pour des actions promotionnelles, et sous réserve du respect du droit moral de leurs auteurs, le YARHA FESTIVAL se réserve le droit de faire apparaître des extraits des films et/ou des images sur son site et sur des spots audiovisuels et de diffuser des extraits filmiques n'excédant pas 03 min à la télévision en cas de reportage sur le festival.

ARCHIVAGE

Les copies de sélection sont conservées par le festival au titre de « copies-mémoires » dans ses archives.

OBLIGATIONS

Les réalisateurs et/ou les producteurs des films primés sont invités à :

- Mentionner le prix dans tout document publicitaire du film
- Faire apparaître le prix au générique, sur les affiches et les dossiers de presse en cas de distribution

RÉCOMPENSES

Un jury de cinq membres juge les longs métrages de fiction et décerne les prix suivants :

- Yarha d'or Meilleur film international de fiction
- Yarha d'or Meilleur (e) réalisateur/ réalisatrice Afrique centrale (Meilleur Long métrage de fiction)
- Yarha d'or Femme entrepreneure
- Yarha d'or du meilleur documentaire
- Yarha d'or de la meilleure interprétation masculine
- Yarha d'or de la meilleure interprétation féminine
- Yarha d'or Meilleur scénario/ direction photo/ musique de film/
- Prix du meilleur son (composition musicale)
- Prix du jury

Un jury de trois membres juge les courts métrages de fiction et décerne les prix suivants :

- Prix du Meilleur court métrage

LITIGES ET CONFLITS

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs. Le règlement à l'amiable reste la voie privilégiée de résolution de tout conflit. Seule la version bilingue du présent règlement fait foi.

ACCORD

La candidature à la 12^{ème} édition du festival implique l'adhésion au présent règlement.

